



Utile ! A conserver

Guide pratique de collecte des déchets

**Aimantez-moi sur votre frigo,
conservez-moi à proximité.**

*Je vous renseigne sur comment bien
gérer vos déchets : jours de
collecte, consignes de tri,
carte d'accès en déchèteries, etc.*

Décollez-moi !

M ot du Président	1
C ompétences	2
E nvironnement	9
R essources H umaines	13
F inances	15
D éveloppement économique et touristique	19
C ommunication	21
A ction sociale	23
U rbanisme et Habitat	26
B âtiments, voirie, travaux	27



Mot du Président

Promulguée le **7 août 2015**, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a fixé, entre autres dispositions, un seuil démographique de **15.000 habitants** minimum à respecter

par l'ensemble des Communautés de Communes à compter du **1^{er} janvier 2017**.

Ce seuil n'était atteint ni par l'ancienne Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC), ni par l'ancienne Communauté de Communes de Château-Renard (CCCR). Elles se sont donc concertées pour constituer, à l'issue d'une procédure de fusion validée par l'ensemble des communes membres, la nouvelle Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) portée sur les fonts baptismaux le 1^{er} janvier 2017, riche d'environ **22.000 habitants**.

L'année **2017** a été une année de travail intensif pour les élus et pour les services. Il a fallu en effet regrouper l'ensemble des services administratifs en un lieu unique, et englober le Syndicat d'Aménagement Rural qui n'avait plus de raison d'exister séparément. Il a fallu organiser la gouvernance du nouvel Etablissement Public, en élisant un Président et 8 Vice-présidents chargés chacun d'un domaine précis de compétences, et en constituant des commissions thématiques. Il a fallu élaborer un budget unique regroupant les écritures propres à chacune des anciennes unités, et les investissements décidés par ces dernières. Il a fallu revoir entièrement les plans de financement prévus pour qu'ils soient compatibles avec les capacités financières du nouvel établissement, et consolider les subventions des partenaires financiers. Il a fallu harmoniser les modalités fiscales adoptées par les anciens territoires pour qu'elles soient identiques sur le nouveau périmètre créé. Il a également fallu harmoniser les statuts des personnels pour gommer les disparités qui pouvaient exister précédemment. Il a fallu enfin suivre avec attention les différents chantiers en cours, dont ceux relatifs à trois équipements structurants : la piscine de **COURTENAY** et la piscine de **CHÂTEAU-RENARD**, qui ont été livrées dans les délais convenus, et la Maison de Santé

Pluridisciplinaire de **SAINT-GERMAIN-DES-PRES**, dont la réalisation se déroule selon le planning prévu.

Mais au-delà de ces considérations administratives et techniques, il a fallu apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Les élections à mi-mandat sont injustes, en ce sens qu'elles ne permettent pas à l'ensemble des élus qui étaient investis de responsabilités dans les entités précédentes d'être reconduits dans leurs fonctions au sein de l'établissement public issu de la fusion. Ces élus non reconduits ont le sentiment d'avoir rempli honorablement la tâche qui leur était précédemment confiée, et peuvent légitimement entretenir des rancœurs qu'il convient d'effacer au plus vite. Ils conservent en effet toute leur place dans la réflexion collective que doit mener la collectivité sur tous les sujets qui relèvent de sa compétence.

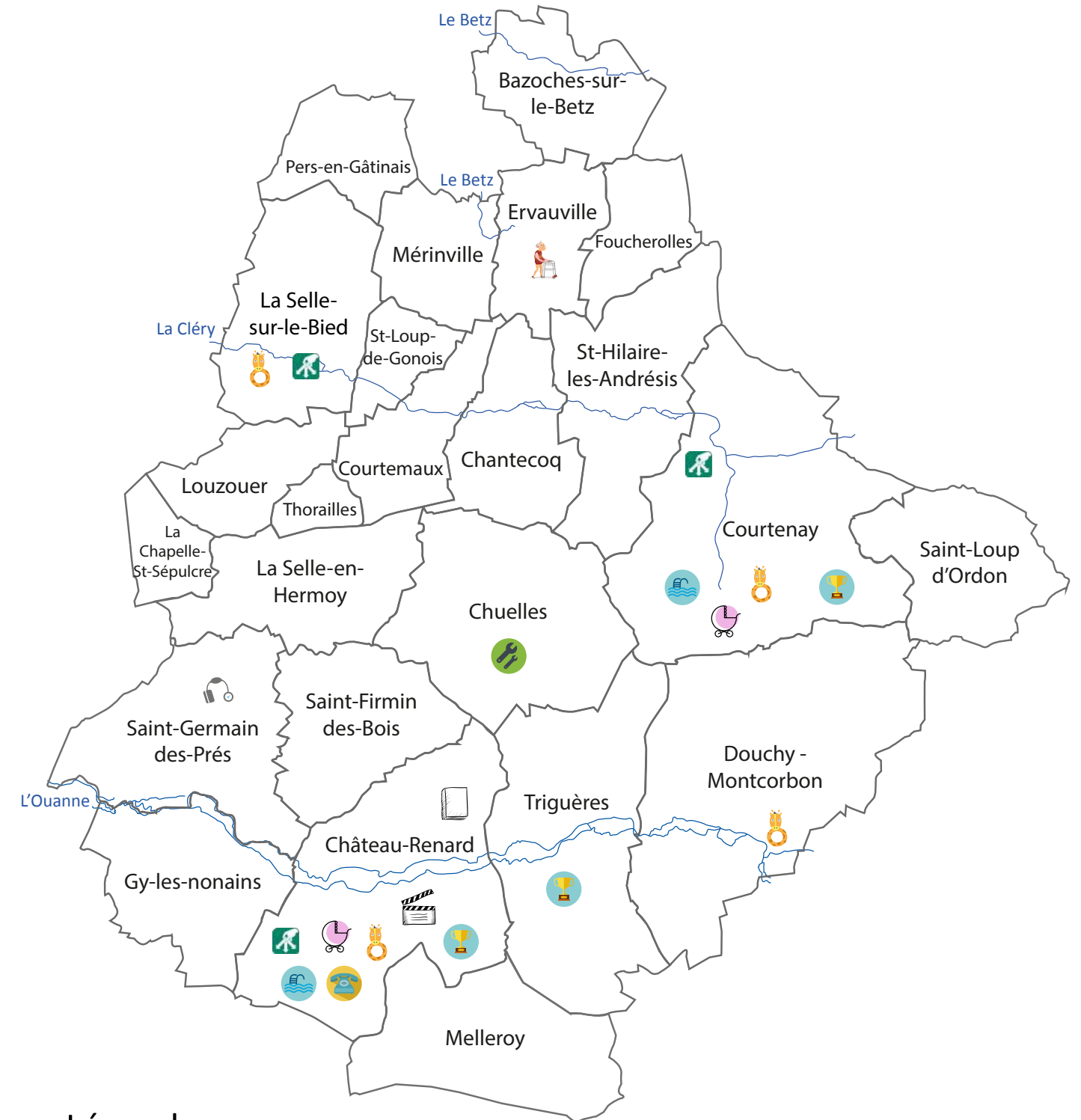
Cette ardente obligation de travailler pour le bien commun, nous pouvons dire qu'elle a été respectée durant ce premier exercice de notre nouvelle Communauté de Communes. Ce résultat est à mettre au crédit des élus, bien sûr, et notamment des Vice-présidents qui ont la lourde charge d'animer les commissions relevant de leurs responsabilités. Je profite de la tribune qui m'est offerte ici pour les remercier ainsi que tous les délégués de la 3CBO, et pour les féliciter du travail accompli.

Mais le mérite en revient aussi aux agents des services administratifs et techniques, qui ont su se concerter pour élaborer le nouvel organigramme issu de la fusion, et qui ont su devenir opérationnels en un temps record, témoignant ainsi de leur engagement en faveur du service public. Là aussi, qu'il me soit permis de leur adresser tous mes remerciements.

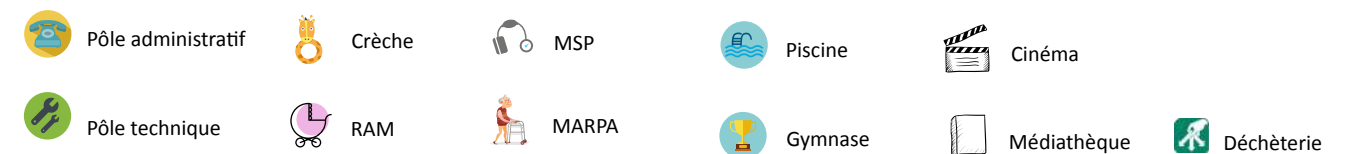
Dans un climat serein, avec des élus et des agents motivés, dans un souci de transparence sans lequel aucune politique publique n'a de chance de prospérer, je ne doute pas que la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne bénéficiera de tous les atouts nécessaires pour améliorer le bien-être de ses administrés à l'occasion des exercices à venir.

Lionel de RAFELIS

La 3CBO, dans le cadre de ses compétences (obligatoires ou facultatives), gère un certain nombre d'équipements qui sont répertoriés sur cette carte :



Légende



Compétences



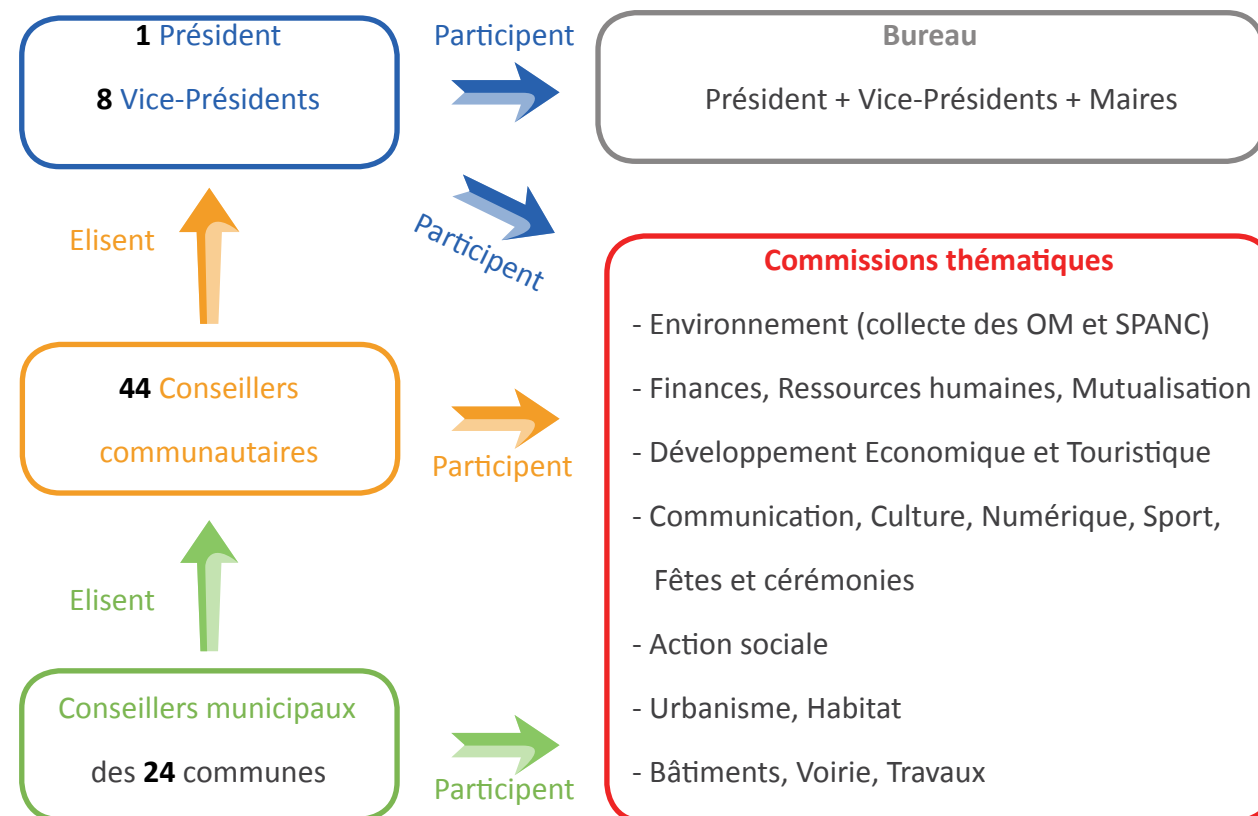
Organisation politique

Lors de la création de la Communauté de Communes, le Président a été élu par le Conseil Communautaire, tout comme les Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire est composé de 44 conseillers communautaires issus des conseils municipaux des 24 communes membres de la 3CBO. Le bureau est composé du Président, des 8 Vice-Présidents et des Maires qui souhaitent être présents.

Suite à la création des commissions thématiques, les conseillers communautaires se sont inscrits à ces groupes de travail et ont été désignés par le Conseil Communautaire pour en faire partie. Ces commissions étaient également ouvertes aux conseillers municipaux qui souhaitaient y participer.

Schéma de l'organisation politique de la 3CBO :



Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante d'une Communauté de Communes. Il est constitué d'un Président, de Vice-Présidents et de Conseillers Communautaires. Son rôle est similaire à celui d'un conseil municipal mais à l'échelle de l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire de la 3CBO est constitué de 44 délégués titulaires et de 14 délégués suppléants. Ses membres sont des représentants de chaque commune du territoire.

Les délégués titulaires sont élus proportionnellement à la population, c'est pourquoi, certaines communes ont plusieurs conseillers et d'autres un seul. Dans ce dernier cas, la loi prévoit qu'un conseiller municipal est appelé à être délégué suppléant au Conseil Communautaire. Ce dernier se réunit au minimum une fois par trimestre pour délibérer sur les affaires courantes de la collectivité.

En 2017, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni à 11 reprises et a délibéré sur différents projets tels que :

- Le lancement du PLUIH sur son territoire ;
- La rénovation de l'éclairage public des communes membre de la 3CBO ;
- L'achat de nouveaux camions bennes pour le ramassage des ordures ménagères ;
- La modification du système de chauffage du gymnase de Courtenay ;
- Les travaux de voirie ;
- Les deux chantiers de rénovation et construction des piscines communautaires ;
- Le recrutement de l'équipe « piscine » ;
- La création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- L'adhésion au pôle touristique du Gâtinais ;
- La mise en place d'un partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Bureau communautaire

Le bureau est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare les décisions et s'assure que chaque projet respecte l'intérêt communautaire. Il étudie et émet un avis sur les dossiers thématiques avant leur passage pour délibération en Conseil Communautaire. Le bureau est composé du Président et de huit Vice-Présidents, élus par le Conseil Communautaire. Les maires des communes membres sont systématiquement invités à participer aux réunions du bureau.

Commissions

Les commissions sont des groupes de travail sur des thèmes propres aux compétences de la Communauté de Communes. Aux côtés des services, elles préparent les projets à soumettre au Conseil Communautaire et en assurent le suivi et la réalisation. La 3CBO pilote 7 commissions, présidées par les membres du bureau communautaire : voir le détail page 7.

Conseil communautaire - Trombinoscope

Président



de RAFELIS Lionel
Président de la 3CBO
Maire de St Hilaire-les-Andréis

Vice-Présidents



HAMON Stéphane
« Environnement et SPANC »
Maire de Chuelles



LAPÈNE Jean-Pierre
« Contrôle de gestion, suivi budgétaire et
Ressources Humaines »
Maire de Chantecoq



TOUCHARD Alain
« Prévion et préparation budgétaire,
mutualisation et recherche
des ressources nouvelles »
Adjoint à Douchy-Montcorbon



TISSERAND Francis
« Développement Economique
et Touristique »
Maire de Courtenay



VONNET Roland
« Communication, Culture, Sport,
Numérique, Fêtes et Cérémonies »
Adjoint à Chuelles



MARTINEZ Alain
« Action Sociale »
Maire de St Loup-de-Gonois



TALVARD Dominique
« Urbanisme et Habitat »
Maire de Douchy-Montcorbon



DUFAY Daniel
« Bâtiment, Voirie, Travaux »
Conseiller municipal de Courtenay

Conseillers Communautaires



BARON André
Gy-les-Nonains



BENEDIC Marc
Château-Renard



BETHOUL Christophe
St-Germain-des-Prés



BORGO Gilbert
Pers-en-Gâtinais



BOUBOL Denis
La Selle-sur-le-Bied



GUESPIN Claudia
Ervauville



JALOUZOT Sarah
St-Germain-des-Prés



KONNERADT Denise
Louzouer



LE GLOANEC Maryse
St-Hilaire-les-Andréis



LUCAS Nathalie
Thorailles



BOURGOIN Ghislaine
Courtenay



BOURILLON Jean
La Selle-en-Hermoy



BRAULT-GERARD Sabine
Courtenay



CLEMENT Luc
St-Firmin-des-bois



CORBY-GUENEE Catherine
St-Germain-des-Prés



MELZASSARD Corinne
St-Germain-des-Prés



MERLIN Edith
Château-Renard



ORTH Patrick
Foucherolles



PETRINI POLI Denis
La Chapelle-St-Sépulcre



PINTO Valérie
Château-Renard



DELION Pascal
La Selle-sur-le Bied



DELORME Pascal
Mérinville



DEMONTE Roger
Douchy-Montcorbon



DEVILLE Serge
Courtenay



DEWULF Bruno
St-Loup-d'Ordon



RAIGNEAU Michel
Triguères



RAVARD Claude
Courtenay



SAUVEGRAIN Bernard
Château-Renard



SUARD Jacky
Melleroy



VOUETTE Michel
Courtemaux



DROUET Danielle
Courtenay



DUPUIS Thierry
Bazoches-sur-le-Betz



FEREZ Jérémy
Bazoches-sur-le-Betz



FOLLET Philippe
Courtenay



GRAILLAT France
Triguères

Compétences

Commissions	Missions
Environnement	Supervise la collecte et le traitement des ordures ménagères, ainsi que l'assainissement non collectif.
Finances, Ressources Humaines, Mutualisation	Valide le projet de budget, s'intéresse au contrôle de gestion, aux ressources humaines, à la mutualisation, et la recherche de nouvelles ressources financières.
Développement Economique et Touristique	Développe et applique la stratégie de développement économique et touristique du territoire de la 3CBO.
Communication, Culture, Sport, Numérique, Fêtes et Cérémonies	Supervise l'élaboration de la stratégie et des outils de communication, de la préservation de la culture, de la promotion du sport, des fêtes et des cérémonies.
Action Sociale	Supervise le secteur de l'enfance-jeunesse, la santé, l'action en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.
Urbanisme et Habitat	Traite les questions d'urbanisme et d'habitat (réalisation du Plan Local d'Urbanisme et du programme local d'amélioration de l'habitat).
Bâtiments, Voirie, Travaux	Supervise la gestion des travaux, des bâtiments intercommunaux et de la voirie intercommunale.

Délibération / arrêté / décision

Une **délibération** traduit une décision prise par le Conseil Communautaire. En 2017, 197 délibérations ont été prises lors de ces 11 réunions.

Dans le cadre de ses compétences, le Président est investi de pouvoirs propres à ses fonctions. A cet égard, il peut prendre un **arrêté** - concernant différents domaines - comme par exemple, le déroulement de la carrière des agents. En 2017, le Président a délivré 406 arrêtés, dont 365 liés aux ressources humaines. Ce nombre élevé s'explique par le contexte de reprise du personnel des trois anciennes entités qui composent à présent la 3CBO.

Le Conseil Communautaire attribue des délégations de pouvoirs au Président. Ces délégations lui permettent de prendre des **décisions** qui engagent la 3CBO, sans demander l'avis du Conseil Communautaire, qui ne peut être convoqué à tout moment. Néanmoins, il est obligé d'en rendre compte au Conseil Communautaire suivant.

Cela peut concerner, par exemple, la signature d'un contrat ou d'un devis allant jusqu'à 90 000 €. En 2017, le Président a émis 93 décisions.

Les séances du **Conseil Communautaire sont publiques et ouvertes à tous**. Elles sont annoncées à travers la presse locale, le site internet de la 3CBO et peuvent être indiquées en mairie. Les **délibérations** et **comptes rendus** des conseils communautaires sont consultables sur le **site internet** et au siège social de la 3CBO.

Marchés publics

Un marché public est un contrat administratif conclu à titre onéreux entre un acheteur public et un ou plusieurs opérateurs économiques publics ou privés pour répondre aux différents besoins de l'acheteur public.

Qui sont les acheteurs publics ?	Qui sont les opérateurs économiques ?	Quels sont les différents types de besoins ?
- l'Etat, - les collectivités territoriales, - les établissements publics locaux.	- les entrepreneurs, - les fournisseurs, - les prestataires de services.	- les travaux : construction d'une piscine, - les fournitures : achat d'un camion benne, - les services : nettoyage d'un bâtiment.

✓ Pourquoi passer un marché public ?

Le recours à une procédure de passation de marché public est obligatoire pour un organisme public. En mettant en concurrence les différents opérateurs économiques, elle permet d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Pour mener à bien ces objectifs, les procédures de marché doivent obéir à trois grands principes :

- Liberté d'accès à la commande publique ;
- Egalité de traitement des candidats ;
- Transparence des procédures.

✓ Les marchés publics de la 3CBO

La 3CBO en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) passe des marchés publics pour répondre au besoin de son territoire et créer de nouveaux services publics.

En 2017, 11 marchés publics ont été passés, notamment :

- Le lancement du PLUIH sur son territoire ;
- La rénovation de l'éclairage public de ses communes membres ;
- L'achat de nouveaux camions bennes pour le ramassage des ordures ménagères ;
- La modification du système de chauffage du gymnase de Courtenay ;
- Les travaux de voirie, etc.

En 2018, plusieurs grands projets sont à l'étude et pourraient entraîner des procédures de marchés publics :

- L'organisation et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement ;
- La valorisation des Ordures Ménagères ;
- La construction d'une micro-crèche ;
- La création d'itinéraires pour les usagers du vélo ;
- Les aménagements de la piscine de Courtenay ;
- etc.

Gestion des Assemblées & Marchés publics

Fabienne Lebeau

Pôle administratif :
569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
www.3cbo.fr

Environnement

Service de collecte et traitement des déchets

Composé de 18 agents titulaires, le service a pour missions :

- La collecte des ordures ménagères des habitants et professionnels du territoire ;
- La collecte des colonnes de tri sélectif disposées dans chaque commune ;
- Les collectes spécifiques proposées aux professionnels en porte à porte afin de faciliter le tri des déchets des entreprises (cartons, verre, papiers ou encore biodéchets) ;
- La location de bennes de 10 ou 20 m³ aux particuliers ou professionnels pour le dépôt occasionnel de gros volumes. Cette location nécessite une réservation préalable et un rendez-vous avec le responsable de collecte afin de déposer la benne à un endroit adapté ;
- L'exploitation des déchèteries de Courtenay, La Selle-sur-le Bied et Château-Renard.

✓ **Actions réalisées en 2017**

- Mise en place de barrières d'accès dans les trois déchèteries de la 3CBO afin de réguler les passages et les dépôts de déchets.
- Achat d'une mini-benne de collecte pour la réalisation des petites tournées (ordures ménagères et collectes spécifiques)

Type de collecte	Tonnage total 2016	Tonnage total 2017	Evolution
Déchèteries	6769,52	6539,35	-3%
Ordures ménagères	4419,26	4471,50	+1%
Tri sélectif	1509,17	1578,82	+5%

✓ **Projets pour 2018**

- Ajuster les tournées de collecte d'ordures ménagères dans l'objectif d'optimiser le service au printemps 2018. Les tournées spécifiques pourront être amenées à être modifiées ;
- Mettre en place un accès réglementé aux déchèteries pour les particuliers et professionnels par le biais d'une carte à partir du 1^{er} janvier 2018. Tout habitant qui ne possède pas sa carte à cette date pourra se voir refuser l'accès à la déchèterie.

✓ **Nouvelles tournées de collecte : les avantages**

Les nouveaux camions de collecte, pouvant contenir un plus gros volume de déchets, effectuent un seul vidage des bennes par jour à l'incinérateur d'Amilly. Un gain de temps considérable qui sert à regrouper des tournées sur la même journée et libère du temps pour réaliser d'autres missions nécessaires au bon déroulement du service (entretien des camions, des déchèteries, etc.).

✓ **Déchèteries : une nouvelle organisation à prendre en compte**

Depuis l'été 2017, les habitants et les professionnels du territoire sont invités à se rendre au pôle technique de la 3CBO pour retirer le formulaire de demande permettant l'obtention de leur carte personnalisée d'accès aux déchèteries, suite à la mise en place des barrières d'accès. Tout habitant qui ne posséderait pas sa carte pourrait se voir refuser l'accès à la déchèterie.

✓ **Carte d'accès : comment la créer ?**

Un formulaire accessible à la 3CBO, sur le site internet, en déchèterie ou encore en Mairie est à compléter et à déposer avec les pièces justificatives par courrier, courriel ou en main propre au pôle technique à Chuelles.



La carte est établie à la réception du dossier complet et pourra être remise en main propre ou par courrier (à la condition qu'une enveloppe timbrée soit ajoutée à l'envoi). Les entreprises du territoire devront s'acquitter d'un montant de 10 euros par passage et devront charger leur carte avant de se déplacer en déchèterie. La carte n'est établie qu'à la réception du dossier complet (pièces justificatives et chèque avec un montant correspondant au nombre de passage souhaité).

SPANC

Créé en 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle les 5300 installations des 24 communes. Chaque année, environ 50 nouvelles installations ou réhabilitations sont effectuées. Ce service concerne toutes les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif, devant disposer d'une installation d'assainissement individuel.

Au-delà de sa mission de contrôle, le SPANC se doit de conseiller et d'assister les administrés dans leurs démarches. Le technicien est chargé de donner aux usagers du service toutes les informations et conseils qui vont leur permettre de réaliser leur projet. Il doit également répondre aux questions diverses réglementaires et techniques (filières autorisées, agrément du dispositif, étude de sol, entretien des ouvrages). De nombreuses informations et documents téléchargeables sont mis à disposition sur le site internet de la 3CBO.

✓ **Le contrôle de conception du projet**

Pour tous projets d'assainissement non collectif (réhabilitation, construction neuve), le propriétaire doit fournir au SPANC un dossier comprenant deux documents obligatoires :

- Une demande de mise en place ANC (à demander auprès du SPANC)
- Une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement individuel (à réaliser par un bureau d'étude indépendant)

L'étude du dossier a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les paramètres réglementaires, techniques et environnementaux de la zone étudiée vis-à-vis du système d'assainissement proposé. Une base de données est alors créée pour assurer un suivi des projets. Un rapport de conception est ensuite transmis au demandeur avec les conclusions du technicien.

✓ **Le contrôle de réalisation des travaux**

Après avis favorable du technicien sur la conception du projet, un second contrôle intervient lors de la réalisation des travaux d'assainissement. Le SPANC vérifie la bonne exécution des travaux par rapport au projet validé et à la réglementation en vigueur. Un rapport de réalisation est ensuite envoyé au propriétaire avec l'avis du technicien.



Environnement

✓ Le permis de construire

Dans le cadre des permis de construire, le demandeur devra se rapprocher du SPANC afin de connaître les démarches à effectuer pour obtenir l'attestation du SPANC.

Si l'installation d'assainissement non collectif existante n'est plus aux normes ou si une installation doit être créée (maison neuve), un dossier de mise en place d'une installation doit être retiré auprès du SPANC.

Si l'installation existante ne présente pas de non-conformité et que le projet d'urbanisme ne rend pas significativement sous dimensionnée l'installation d'assainissement, le SPANC délivrera l'attestation pour le permis de construire.

Le projet d'assainissement non collectif, validé par le SPANC doit être réalisé avant le dépôt du permis de construire en mairie.

✓ Le contrôle avant vente

Depuis 2011, un diagnostic ANC doit être réalisé dans le cadre d'une cession immobilière. Il permet de faire l'état des lieux du système d'assainissement par rapport à la réglementation en vigueur. Celui-ci doit être daté de moins de 3 ans lors de la signature du compromis de vente de l'habitation.

✓ Le diagnostic de l'existant, où en est-on ?

La campagne des contrôles initiaux des installations d'assainissement non collectif délégué à la SAUR, s'est achevée en décembre 2014. Il reste environ 8 % des installations d'assainissement à contrôler sur le territoire. Une synthèse communale sur l'état des lieux du parc d'assainissement non collectif a été remise à chaque commune.

Depuis juillet 2015, le SPANC effectue des relances auprès des propriétaires des habitations non contrôlées. Vous étiez absent lors du premier passage du technicien, veuillez contacter le SPANC au numéro suivant : 02 38 95 02 77. Un nouveau rendez-vous sera convenu.

L'administré doit fournir, dans la mesure du possible, tous les documents relatifs à l'installation (permis de construire, plan de masse, étude de sol, vidanges, factures, certificat de conformité le cas échéant...) et rendre ses ouvrages d'assainissement accessibles au contrôleur.

✓ Et après ?

Le Conseil Communautaire de la 3CBO a délibéré sur une périodicité de 8 ans entre chaque contrôle. Le SPANC et les communes se réservent le droit d'un contrôle plus fréquent en cas de pollution engendrée par une installation d'assainissement non collectif.

✓ La redevance

En tant que service public à caractère industriel et commercial, le SPANC a l'obligation de couvrir ses charges d'exploitation par les redevances perçues auprès des usagers. Chaque contrôle est soumis au paiement d'une redevance qui est calculée en fonction du coût que doit assumer le SPANC pour le réaliser.

Type de redevance	Montant des redevances en 2015
Diagnostic initial de l'existant	80 €
Diagnostic de bon fonctionnement	100 €
Diagnostic avant vente	110 €
Contrôle de conception sans PC	80 €
Contrôle de conception avec PC	100 €
Contrôle de réalisation	130 €

✓ Actions réalisées en 2017

- Réalisation de diagnostics initiaux (relances) : 69
- Instruction de dossiers de conception (neuf et réhabilitation) : 56
- Contrôles de travaux (neuf et réhabilitation) : 40
- Réalisation de diagnostics avant vente : 165

✓ Projets pour 2018

- Etudier la reprise des compétences eau et assainissement :

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a souhaité renforcer les EPCI. De nouvelles compétences obligatoires leur ont ainsi été assignées parmi lesquelles figurent la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales et de l'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2020. Suite à une loi votée en début d'année 2018, le transfert de ces compétences peut être reporté jusqu'en 2026 par les communes membres de l'EPCI sous certaines conditions.

Actuellement, les services publics de l'eau et de l'assainissement, sur le territoire de la 3CBO, sont gérés directement par les communes, ou par des syndicats au sein desquels elles se sont regroupées.

La 3CBO n'exerce à ce jour, en compétence facultative, que le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Afin de pouvoir mettre en application la loi NOTRe dans les délais impartis et dans les meilleures conditions possibles, la 3CBO pourrait d'une part réaliser un audit financier, juridique, technique et fonctionnel des services publics d'eau et d'assainissement du territoire et d'autre part se faire accompagner dans la mise en œuvre effective des transferts de ces services à l'intercommunalité.



HAMON Stéphane
Vice-Président « Environnement et SPANC »
Maire de Chuelles

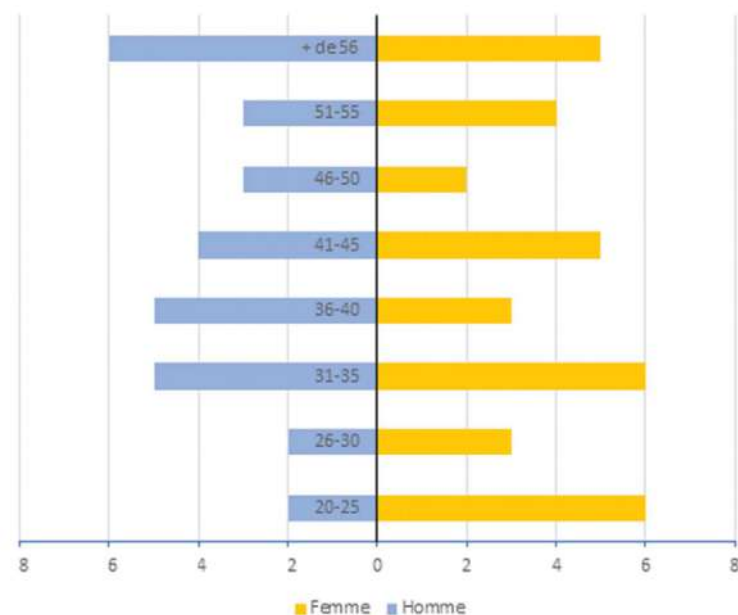
Ordures ménagères : Patrick Caugne
SPANC : Quentin Raveane

Pôle technique :
505 chemin des Comtois
45220 Chuelles
02 38 95 27 65
www.3cbo.fr

Ressources Humaines

Effectifs

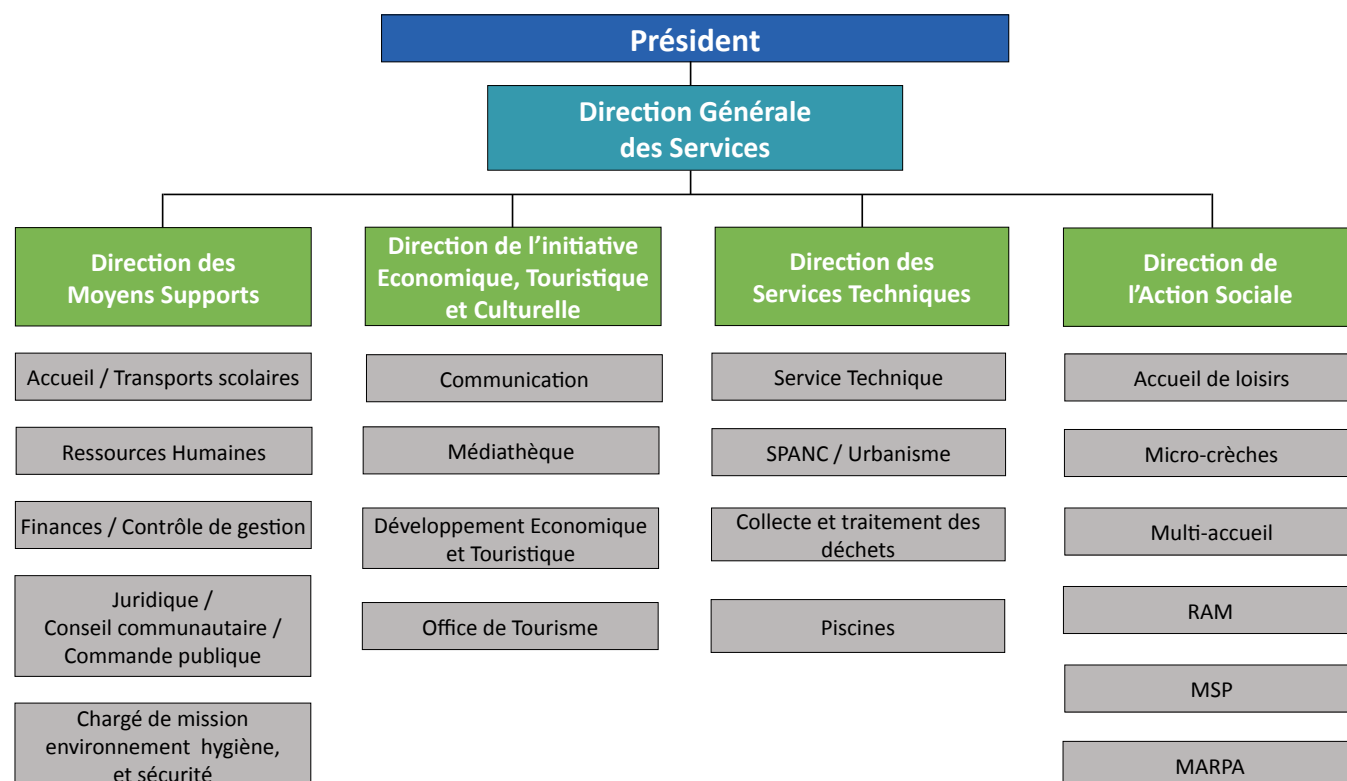
Au 31 décembre 2017, l'effectif de la 3CBO était de 64 agents, représentant 60,36 équivalents temps plein (ETP), répartis selon la pyramide des âges suivante :



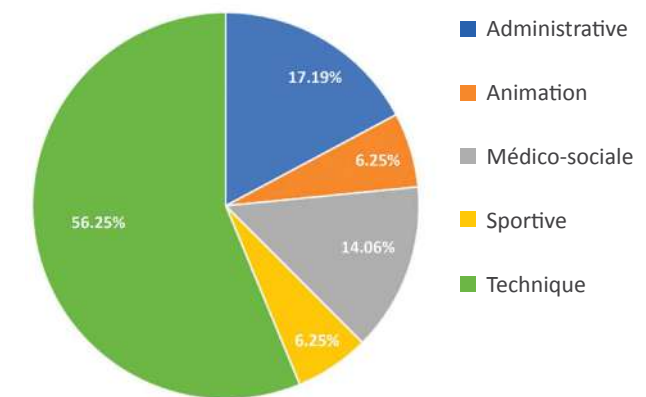
Organigramme

La Direction générale des services se répartit en quatre sous-directions :

- Moyens Supports : soutien administratif, organisationnel, juridique et financier ;
- Initiative Economique, Touristique et Culturelle : développement de l'offre économique, touristique et culturelle de la 3CBO ;
- Services Techniques : coordination des missions liées aux bâtiments et à la voirie, gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif, de l'urbanisme, de la collecte et du traitement des déchets, et des piscines ;
- Action Sociale : gestion des structures d'accueil du jeune public, des seniors et des professionnels de santé.



Répartition des effectifs par filière



Ressources humaines

Le service des Ressources Humaines assure la cohérence entre le choix organisationnel de l'autorité territoriale et les compétences des agents en place. Il met en place la politique de management décidée par les élus, organise le travail de la structure, assure le suivi de la vie des agents, développe les compétences individuelles et collectives et gère les avantages collectifs et individuels. Au quotidien, cela se traduit par des tâches multiples : gérer la paie, la carrière des agents, leurs congés et absences, la formation, les dossiers de retraite, les entretiens professionnels, etc.

✓ Actions réalisées en 2017

- Harmonisation de tous les documents des 3 anciennes structures régissant l'organisation globale du travail au sein de la 3CBO : redéfinition du temps de travail, du régime indemnitaire, du tableau des effectifs ;
- Recrutement de l'équipe liée au fonctionnement de la piscine de Château-Renard, remplacement des départs ;
- Ajustement de l'organigramme ;
- Constitution et mise en place d'un Comité Technique (CT). Cette instance composée d'élus et de représentants du personnel émet un avis dans les domaines suivants : organisation et fonctionnement des services, effectifs, gestion des emplois et compétences, sujets généraux sur l'hygiène et la sécurité ;
- Installation d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi que de l'amélioration des conditions de travail ;
- Rédaction d'un règlement intérieur du personnel : document qui régit les règles de bon fonctionnement de l'établissement (droits et obligations du salarié en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline au sein de l'établissement).

✓ Projets pour 2018

- Réaliser des fiches de postes pour l'ensemble des agents ;
- Etablir un plan de formation global ;
- Intégrer les établissements suivants dans le fonctionnement de la 3CBO : médiathèque de Château-Renard, Office de Tourisme de Château-Renard, MARPA d'Ervauville ;
- Mettre en place des permanences à destination des agents ;
- Faire évoluer les outils de pilotage de la gestion des ressources humaines et animer les comités (CT et CHSCT) en fonction des nouveaux services et des contraintes réglementaires ;
- Continuer à harmoniser les dossiers ;
- Assurer la gestion courante du service.



LAPÈNE Jean-Pierre
Vice-Président « Contrôle de gestion, suivi budgétaire et Ressources Humaines »
Maire de Chantecoq

Ressources Humaines : Elodie Thiais

Pôle administratif :
569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
www.3cbo.fr

Finances

La 3CBO est un établissement public à fiscalité propre. Cela signifie qu'à côté des dotations de l'Etat, des subventions et des redevances des usagers, qui constituent les recettes traditionnelles de toute collectivité, elle a la capacité de lever des impôts : fiscalités des entreprises (à titre principal) et des ménages (à titre accessoire). La 3CBO est ainsi en mesure de développer l'attractivité de son territoire en l'enrichissant de structures importantes de services de proximité (crèches, maison de santé, piscines, gymnases, etc.). La maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes sont des objectifs visés pour la bonne gestion de la collectivité.

Le service Finances de la 3CBO est gestionnaire de l'argent public. Il maîtrise les dépenses et les demandes de subventions afin de réduire le plus possible le coût de réalisation des projets. Garant des fonds publics, son rôle est de maintenir une trésorerie optimisée afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement. Cette surveillance étroitement menée est très importante et permet d'alerter les élus si un poste de dépense devient trop onéreux (contrôle de gestion). Le service des Finances tient une comptabilité en temps réel de la situation financière de la 3CBO.

Il s'occupe également du suivi de la trésorerie, des emprunts, des dépenses et des recettes du budget principal et de ses budgets annexes. Il a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes, par fonction et par services. Cette comptabilité analytique permet aux élus d'avoir une idée précise de l'état des dépenses et des recettes par service, et de l'incidence d'une action sur le budget.

Chaque année, à partir de l'analyse des comptes de l'année précédente (N-1), le service prépare un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui présente les grandes perspectives financières attendues pour l'exercice concerné. L'examen de ce rapport est suivi d'un débat en Conseil Communautaire. Le budget est voté dans les deux mois suivant ce débat.

✓ Recettes et dépenses de la collectivité

La comptabilité publique de la collectivité distingue le fonctionnement et l'investissement :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	
Ce sont toutes les subventions octroyées par l'Etat, la Région, et le Département, et l'emprunt si nécessaire.	Ce sont les dotations d'Etat, impôts, produits des services (crèches, piscines, etc.)
Dépenses	
Ce sont les opérations qui augmentent le patrimoine de la collectivité sur un long terme : construction d'un bien immobilier, achat de gros matériel, travaux, etc.	Ce sont les charges de gestion courantes : électricité, eau, carburant des véhicules de collecte, traitement des déchets, rémunération des agents, etc.

✓ Principaux investissements réalisés en 2017

- Réhabilitation de la piscine estivale de Courtenay ;
- Construction de la piscine couverte de Château-Renard ;
- Construction d'un hangar de stationnement des bennes à ordures ménagères à Chuelles ;
- Installation d'un nouveau contrôle des entrées des trois déchèteries (barrières et cartes d'entrées électroniques) ;
- Achat d'un camion de collecte de biodéchets et d'un camion grue pour le tri sélectif.

✓ Principaux projets d'investissement prévus pour 2018

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'Etude du Plan local de l'habitat (PLH) ;
- Mise en accessibilité du gymnase de Château-Renard ;
- Raccordement du gymnase de Courtenay à la chaufferie bois ;
- Travaux d'amélioration de la piscine estivale de Courtenay ;
- Etude de création d'une micro-crèche à Bazoches-sur-le-Betz ;
- Aménagement des zones d'activités économiques (compteurs électriques, travaux de réseaux) ;
- Travaux d'entretien de la voirie et aménagement du parking de la piscine et du siège social de Château-Renard ;
- Finalisation de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire située à St-Germain-des-Prés.

La situation financière d'une collectivité est le reflet des politiques menées par les élus. Elle permet de financer des programmes, tout en assurant un meilleur service aux habitants. La marge de manœuvre est étroite pour maintenir l'équilibre entre les besoins et les charges qui ne cessent de progresser, sans pour autant augmenter significativement la pression fiscale. Maintenir la santé financière avec une politique d'investissement raisonnée, moderne et attractive, telles sont les priorités du service des finances. De manière à garantir la bonne utilisation des deniers publics, le service Finances travaille en collaboration avec le service Marchés publics.

Découvrez les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement en feuilletant les pages suivantes.



TOUCHARD Alain

Vice-Président « Prévision et préparation budgétaire, mutualisation et recherche des ressources nouvelles »
Adjoint à Douchy-Montcrobon



LAPÈNE Jean-Pierre

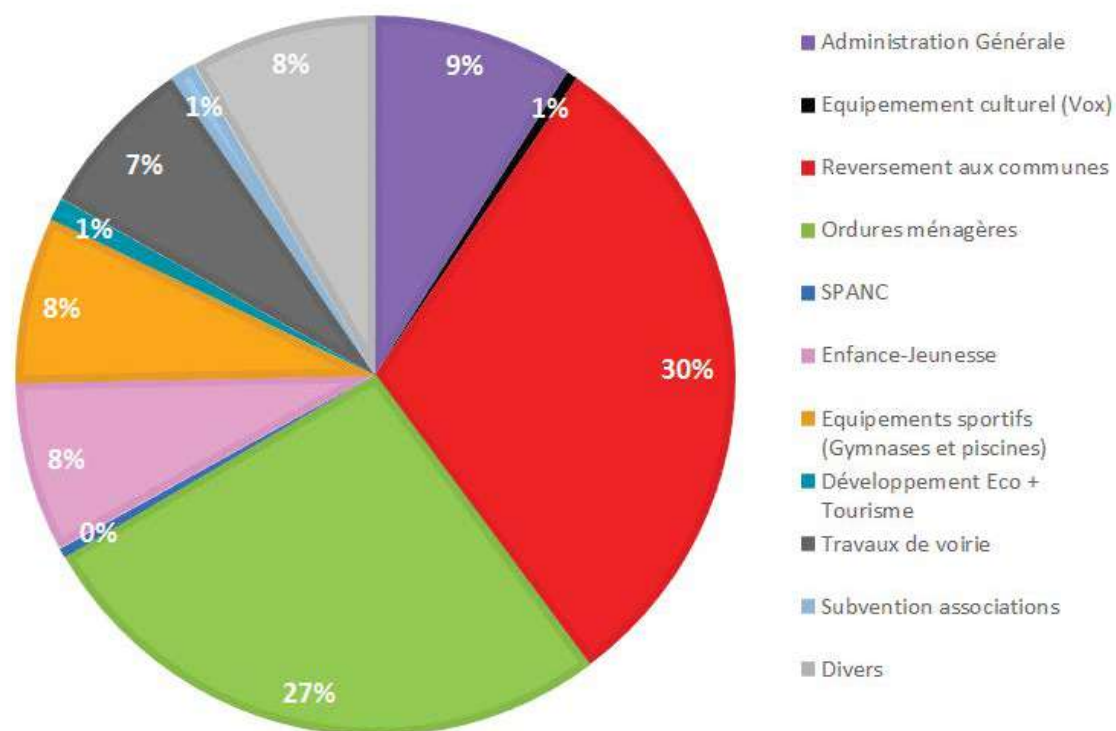
Vice-Président « Contrôle de gestion, suivi budgétaire et Ressources Humaines »
Maire de Chantecoq

**Finances : Agathe Brigodiot
Etienne Alenda**

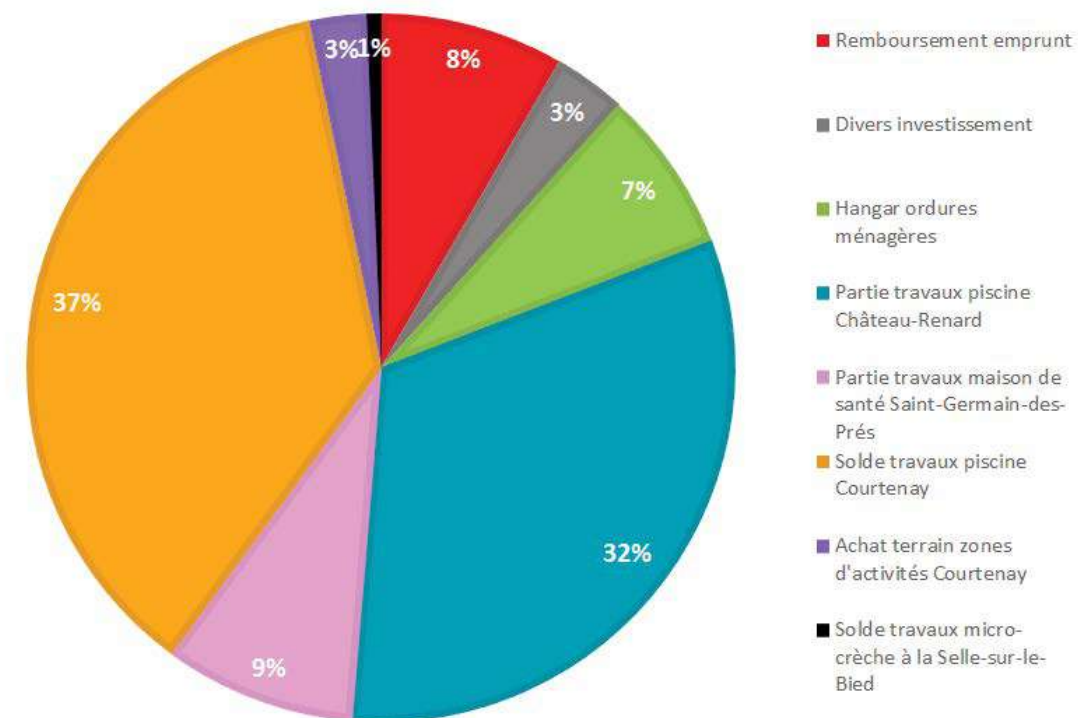
Pôle administratif :
569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
www.3cbo.fr



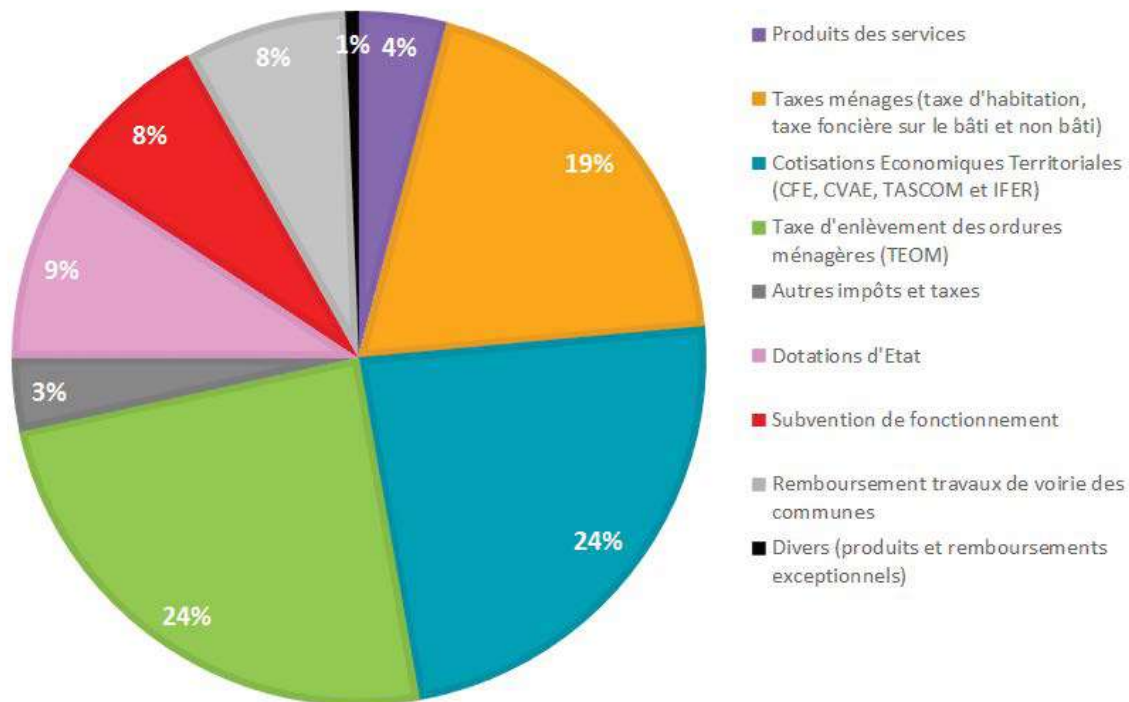
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 (TOTAL DÉPENSES : 9 458 000 €)



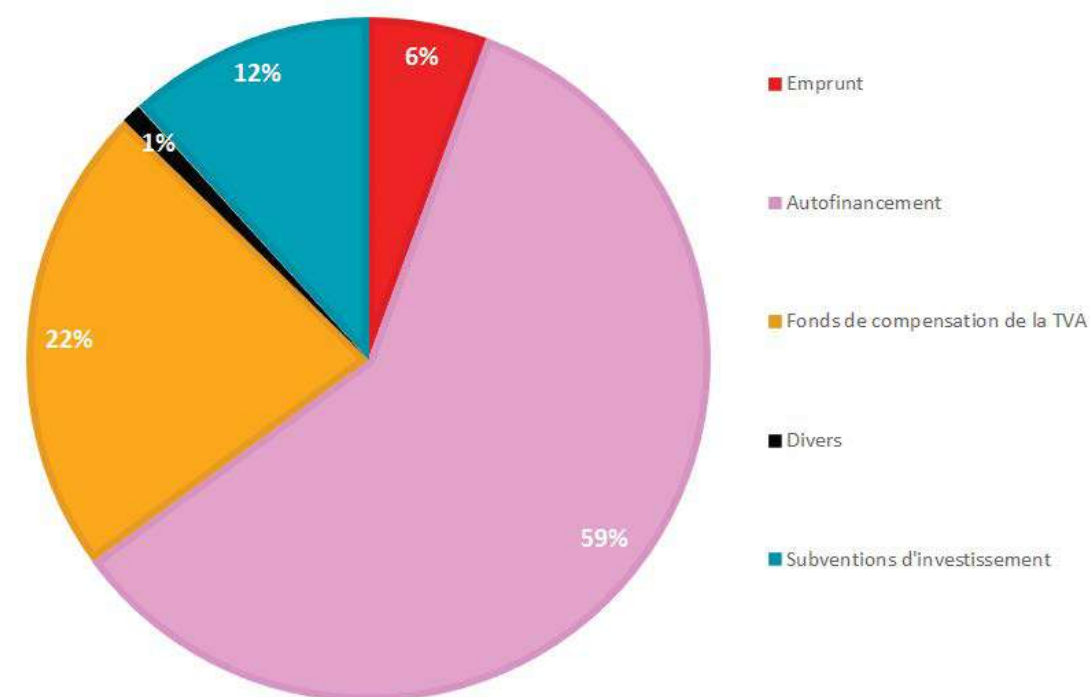
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 (TOTAL DÉPENSES : 5 350 000 €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017 (TOTAL RECETTES : 10 795 000 €)



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017 (TOTAL RECETTES : 5 350 000 €)



Développement économique et touristique

Au nombre de ses principaux atouts, la 3CBO bénéficie d'une situation exceptionnelle au coeur d'un carrefour routier et autoroutier, à 1 heure au sud de Paris.

D'un point de vue touristique, une offre orientée nature, campagne et retour aux sources est facilement accessible pour les franciliens. C'est aussi un point d'arrêt sur la route des vacances allant du nord au sud ou de l'est vers l'ouest.

Le service développement économique et touristique a pour rôle de conseiller et d'accompagner les porteurs de projets. A cette fin, une bonne connaissance du tissu entrepreneurial du territoire et des besoins des entreprises est nécessaire. Par ailleurs, afin d'attirer de nouvelles activités économiques, la 3CBO a aussi pour rôle de faire la promotion de son territoire au niveau local et national.



La responsable du développement économique et touristique pilote plusieurs missions :

- Animer et promouvoir le territoire ;
- Être l'interlocuteur privilégié des entreprises pour toutes les interrogations liées au développement économique ;
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches : aides financières, achat de terrain, emploi et formation ;
- Encadrer toutes les missions liées au tourisme.

La 3CBO est une porte d'entrée pour l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire ou renforcer une activité déjà existante, et pour leur orientation vers les différents acteurs locaux du développement économique.

✓ Soutien aux entreprises

Afin de soutenir le développement économique, la 3CBO dispose de 2 fonds :

- L'un pour les aides foncières et immobilières ;
- L'autre pour les aides liées à l'outil de production.

Les demandes d'aides sont étudiées et validées par un comité sur présentation d'un dossier pour les porteurs de projets générateurs d'emplois.

✓ Foncier

A ce jour, des terrains sont disponibles sur la Zone d'Activité (Z.A.) le Luteau II à Courtenay (environ 6 ha) et à Château-Renard sur la Zone de Pense-Folie (4 ha). Par ailleurs, des terrains appartenant à des propriétaires privés sont aussi en vente. Enfin, un inventaire des terrains et locaux disponibles à la vente ou à la location à des fins commerciales est régulièrement mis à jour et tenu à la disposition des porteurs de projets.

✓ Actions réalisées en 2017

- Transfert des Z.A. des communes à la 3CBO : 10 Zones d'activité ont été transférées, c'est-à-dire que leur gestion incombe désormais à la 3CBO ;
- Rachat par la 3CBO des terrains disponibles à la vente et qui étaient encore la propriété des communes.

Gestion des Zones d'Activités transférées		
Communes	Zones d'Activité	Surfaces
Chantecoq	Z.A. La Vallée aux renards	3,35 ha
Château-Renard	Z.A. de la Cidrerie	1 ha
	Z.A. de Pense-Folie	20,6 ha
	Z.A. du Rû Charlot	6 ha
Courtenay	Z.A. du Luteau I	40 ha
	Z.A. du Luteau II	11 ha
Douchy-Montcorbon	Z.A. du Moque Bouteille	7,5 ha
La Selle-sur-le-Bied	Z.A. Les Sablonnières	10 ha
St-Germain-des-Prés	Z.A. Les Michaux	5 ha
St-Hilaire-les-Andréisis	Z.A. Cave-Haute	18 ha

✓ Projets pour 2018

- Accompagner les porteurs de projets ;
- Réaliser un annuaire recensant les entreprises du territoire et le rendre accessible sur le site internet de la 3CBO ;
- Signer une convention de partenariat entre les EPCI du bassin de vie du Montargois en Gâtinais. Cette volonté politique part du constat que l'implantation d'une entreprise impacte économiquement l'intégralité du territoire. En effet, les salariés seront consommateurs sur l'ensemble du bassin de vie, gommant ainsi les frontières administratives ;
- Fédérer les acteurs touristiques afin de dynamiser l'attrait du territoire auprès de différentes clientèles cibles en travaillant en étroite collaboration avec les autres offices de tourisme du bassin de vie, mais aussi avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL) et la Région Centre-Val de Loire ;
- Transférer le personnel de l'OTSI à la 3CBO dans le cadre de la loi Notre ;
- Embaucher un animateur touristique pour renforcer le dynamisme touristique.



TISSERAND Francis
Vice-Président « Développement
Économique et Touristique »
Maire de Courtenay

Développement économique et touristique :
Laure-Noëlle Degouy

Pôle administratif :
569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
www.3cbo.fr

Communication

Communication

Le service communication permet à l'intercommunalité d'informer les habitants sur la politique publique communautaire, les services de proximité proposés, les compétences, ainsi que les projets portés, réalisés ou projetés sur l'ensemble du territoire. Donner de la visibilité, tout en renforçant l'attractivité du territoire, tel est son objectif principal. Il a également en charge les compétences suivantes : Culture, Sport, Numérique, Fêtes et cérémonies.

✓ Actions réalisées en 2017

- Réalisation d'un logotype, présent sur tous les supports de communication, afin d'établir une identité visuelle forte auprès de tous les usagers. Il permet à l'EPCI de se différencier des autres institutions et d'être reconnu sur le territoire ;
- Refonte de l'arborescence des 3 sites Internet des anciennes entités vers le nouveau site de la 3CBO avec remaniement de la charte graphique adaptée au logotype et aux nouvelles applications ;
- Alimentation de la page Facebook, destinée à informer, fédérer et dialoguer avec les habitants du territoire, les entreprises locales et exogènes, et contribuer à l'attractivité de la collectivité ;
- Mise en place de la nouvelle signalétique sur les véhicules et les bâtiments de la 3CBO ;
- Distribution d'un agenda 2017-2018 de la Communauté de Communes, financé par 37 entreprises partenaires. Il a été distribué dans près de 10.000 foyers. Cette opération ne sera pas reconduite en 2018.

✓ Projets pour 2018

- Définir un plan de communication global ;
- Réaliser les supports d'information, sollicités par les services de la 3CBO, à destination des usagers ;
- Continuer à assurer la promotion du territoire ;
- Organiser les manifestations de la collectivité.



Culture

✓ Actions réalisées en 2017

- Cinéma Vox : l'association Vox Populi, exploite l'équipement et prend en charge son fonctionnement, avec la participation financière de la 3CBO sous forme de subventions ; tandis que l'EPCI, propriétaire, est responsable de l'investissement. Cela inclut un mécanisme de contrôle de l'EPCI vis à vis de l'association Vox Populi, avec la signature d'une convention de mise à disposition du Vox et d'une convention d'objectifs. Une séance cinématographique a été projetée en collaboration avec le Parlement Européen (6 octobre) ;
- Théâtre : financement d'une pièce de théâtre « Tambour cœur du monde » de et avec Daniel Laloux, et Catherine Bayle, du Théâtre des Vallées (9 avril) ;
- MJC : participation au financement annuel de l'école de musique.

✓ Projets pour 2018

- Reprendre la compétence « Médiathèque communautaire à Château-Renard » ;
- Créer un pôle culturel sur le territoire en lieu et place de cette structure ;



- Etudier la faisabilité de la mise en réseau avec les autres bibliothèques du territoire.

Sport

✓ Actions réalisées en 2017

- Réalisation et diffusion d'une plaquette de l'offre sportive dans les gymnases communautaires de Château-Renard, Courtenay et Triguères ;
- Signature d'une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif Français du Loiret (CDOS) afin de promouvoir les activités sportives dans les milieux démunis sur les périodes scolaires du printemps et de l'été. Pour son fonctionnement, une contribution financière est apportée par la 3CBO ;
- Signature d'une convention avec l'Education Nationale de l'Académie d'Orléans-Tours pour l'organisation de l'apprentissage de la natation aux élèves des écoles et des collèges du territoire. Sur l'année scolaire 2017/2018 : 24 classes des écoles primaires pour environ 40 créneaux disponibles, 18 créneaux pour le collège de Château-Renard et une dizaine pour le collège de Courtenay.

✓ Projets pour 2018

- Organiser la Fête des associations, au gymnase de Triguères et ses alentours, le samedi 1^{er} septembre 2018. Les associations sportives et culturelles du territoire y seront conviées.

Numérique

✓ Actions réalisées en 2017

- Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Agence Numérique du Loiret » avec la désignation de 2 représentants élus communautaires.

✓ Projets pour 2018

- Permettre à l'EPCI d'accéder, via ce syndicat, à des outils informatiques modernes appartenant au Département, dans une optique de mutualisation, notamment en matière de Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Mettre en place un Espace Public Numérique (EPN) nommé « WebOcentre » qui permettrait de lutter contre la fracture numérique, aider les demandeurs d'emploi non mobiles à chercher un travail, et enseigner les règles de citoyenneté aux enfants.

Fêtes et cérémonies

Le service communication organise des manifestations.



VONNET Roland

Vice-Président « Communication, Culture, Sport, Numérique, Fêtes et Cérémonies »
Adjoint à Chuelles

Communication :
Marine Antzenberger

Pôle administratif :
569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
www.3cbo.fr

Action sociale

✓ *Qu'est-ce que l'Action Sociale ?*

C'est un service dédié aux usagers à tout moment de leur vie : petite enfance, enfance, handicap, personnes âgées. Il met à disposition plusieurs structures et professionnels pour assurer ses missions en rapport avec les différentes étapes de la vie :

- Relais d'Assistants Maternels (RAM) : Circuit de Château-Renard avec comme villes étapes Triguères, St-Germain-des-Prés et Chuelles ; Circuit de Courtenay avec comme villes étapes Bazoches-sur-le-Betz, La Selle-sur-le-Bied ;
- Multi-accueil de Courtenay et Château-Renard ;
- Micro-crèches de Douchy-Montcorbon et La Selle-sur-le-Bied ;
- Centres de loisirs de Courtenay et La Selle-sur-le-Bied.

✓ *Projets pour 2018*

- Ouvrir la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de St-Germain-des-Prés, qui permettra l'installation de 2 médecins, 4 infirmières, diététicienne, et 1 sage-femme. D'autres professionnels sont attendus ;
- Intégrer la MARPA d'Ervauville dans les compétences de la 3CBO : la MARPA est un mode d'hébergement collectif non médicalisé pour les personnes âgées. Elle peut accueillir jusqu'à 24 résidents ;
- Créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui aura pour principale compétence la gestion de la MARPA.

Relais Assistants Maternels

✓ *Qu'est-ce qu'un RAM ?*

C'est un lieu d'information en direction des parents à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant, et en direction des assistantes maternelles en demande d'informations sur leur statut, droits et devoirs. Les animatrices du RAM sont là pour répondre aux demandes en matière de conseils et d'écoute, et de démarches administratives. Elles proposent la liste des assistantes maternelles agréées du territoire. Enfin, activité d'importance, elles animent des ateliers pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles.

✓ *Actions réalisées en 2017*

- Une forte collaboration entre les RAM de Montargis ont permis la mise en place de formations professionnalisantes à destination des assistantes maternelles du secteur ;
- La mutualisation des deux RAM du territoire a rendu possible des rencontres et des échanges plus fréquents entre assistantes maternelles autour de problématiques professionnelles. Cette collaboration a permis également la mise en place d'ateliers culturels pour les enfants (musique, spectacle, lecture).

✓ *Projets pour 2018*

- Organiser des manifestations festives pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent à l'époque de Noël, et avant l'été (ferme pédagogique) ;
- Réunions d'information et de formation pour les assistantes maternelles, en collaboration avec les RAM du Montargis.

Micro-crèches et Multi-accueil

✓ *Que sont ces structures ?*

Ce sont des structures qui proposent aux parents un mode de garde collectif (régulier ou occasionnel) pour les enfants de 3 mois à 4 ans, privilégiant le rythme individuel de l'enfant. De par sa souplesse de fonctionnement, les familles trouvent une réponse personnalisée à leurs besoins. L'encadrement des 25 enfants est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée d'agents qualifiés. En 2017, la 3CBO a accueilli 85 enfants au multi-accueil de Courtenay.

✓ *Actions réalisées en 2017*

- Les enfants, soutenus et encouragés par la parole et le regard des professionnels ont pu alors explorer et tâtonner à travers différentes activités enrichissantes : confection de gâteaux pour les plus grands, peinture aux doigts pour les plus petits et activités avec des thèmes en rapport avec les fêtes calendaires ;
- La participation des parents à des ateliers et goûters, où échanges et partage sont aux rendez-vous : « Gym avec bébé », réalisation d'un mobile avec du matériel de récupération, « Pâte magique », jardinage, atelier Montessori, etc. ;
- La proposition de journées ou de repas à thèmes : journée des droits de l'enfant, journée de la trisomie 21, déjeuner en self-service, la semaine du goût, la semaine petite enfance, journée mondiale du conte, etc.
- Des partenariats bien établis avec des acteurs socio-culturels du territoire (bibliothèque, maison de retraite) ;
- Un panel d'intervenants extérieurs riche en découvertes (zoothérapie, éveil musical, spectacle, sortie à la ferme, etc.) ;
- Parce que la collectivité a aussi pour mission de faciliter la socialisation et l'entrée à l'école de l'enfant, la structure organise, avec les futurs élèves, la découverte d'une matinée de classe.

✓ *Projets pour 2018*

- Accorder une place plus grande aux familles au sein de la structure en proposant des activités ludiques entre enfants et parents ;
- Proposer des temps d'échange entre parents et professionnels lors de « petits déjeuners » ;
- Répondre à une demande croissante des familles pour une ouverture élargie de la structure de 7h30 à 19h00 ;
- Créer un comité de parents, basé sur un système consultatif, afin de les associer au fonctionnement général de l'établissement ;
- Clôturer l'année scolaire en organisant une kermesse où parents, enfants, professionnels et élus pourront échanger en s'amusant.



Action sociale

Centre de loisirs

✓ **Quels sont les atouts d'un centre de loisirs ?**

Il répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants de moins de 13 ans du territoire, et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination et de dépassement :

- Par le vivre ensemble ;
- Par une organisation des espaces (intérieur / extérieur) ;
- Par une répartition du temps qui structure les repères de l'enfant ;
- Par des sorties en groupe autour d'activités locales, voire au-delà ;
- Par des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix.

Le territoire dispose de deux centres de loisirs : à Courtenay (accueil des enfants de 4 ans à 13 ans le mercredi et les vacances scolaires) et à La Selle-sur-le-Bied (uniquement le mercredi pour les enfants de 3 ans à 13 ans).

✓ **Actions réalisées en 2017**

- Un projet intergénérationnel, mené en partenariat avec le foyer logement de Courtenay, a permis de multiples rencontres, tout au long de l'année, entre les enfants et les aînés ;
- Des activités manuelles innovantes, à partir d'objets recyclables, ont donné la possibilité aux enfants de travailler leur imagination, la créativité des enfants étant sans limite ;
- 40 enfants ont été accueillis cet été par une équipe d'animateurs de l'UFCV (l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs est une association d'éducation populaire). Chaque semaine, une sortie a été proposée. Parmi les plus marquantes : la chèvrerie des dames douces à Sens, le cinéma et le bowling de Montargis, le parc des félins à Nesles, la Fabuloserie à Dicy, etc.
- La valeur sûre de ces séjours : les mini camps. Les enfants ont pu passer 3 jours pendant les grandes vacances au club de BMX du Chappelois à Orléans ;
- Nouveauté cette année : les veillées à thèmes.

✓ **Projets pour 2018**

- Continuer d'entretenir les liens intergénérationnels avec les résidents du Foyer logements de Courtenay et développer des échanges avec la MARPA d'Ervauville ;
- Mettre en place une banque de jeux de société pendant les vacances scolaires, avec un système de prêt qui responsabilise l'enfant quel que soit son âge ;
- Favoriser les échanges et la cohésion entre les centres de loisirs du territoire : Château-Renard, Chuelles, St-Germain-des-Prés, dont la 3CBO va reprendre la gestion en 2018.



MARTINEZ Alain
Vice-Président « Action Sociale »
Maire de St Loup-de-Gonois

Action sociale : Véronique Sibot

Pôle administratif :
569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
www.3cbo.fr

Urbanisme et Habitat

Le service Urbanisme et Habitat a été créé en 2015. Il s'agit d'un service mutualisé profitant à plusieurs communes pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc. Les communes adhérentes à ce service mutualisé sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Bazoches-sur-le-Betz ; | - La Selle-sur-le-Bied ; |
| - Chantecoq ; | - Louzouer ; |
| - Chuelles (depuis le 01/01/18) ; | - Mérinville ; |
| - Courtemaux ; | - Pers-en-Gâtinais ; |
| - Douchy-Montcorbon (depuis le 01/01/18) ; | - St-Hilaire-les-Andrésis ; |
| - Ervauville ; | - St Loup-de-Gonois ; |
| - Foucherolles ; | - Thorailles. |
| - La Chapelle-St-Sépulcre ; | |



D'ici fin 2018, ces demandes seront désormais adressées et traitées entièrement par voie dématérialisée (saisine par voie électronique) afin de faciliter les démarches administratives et le suivi des dossiers.

Pour toute demande de projet sur votre parcelle, n'hésitez pas à prendre contact avec l'agent en charge du service qui répondra à vos interrogations et vous aidera à construire un projet cohérent en lien avec la réglementation.

Instruction des dossiers

L'existence d'un service urbanisme permet à la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne d'avoir une gestion maîtrisée de l'aménagement de son territoire. En effet, chacun des dossiers est étudié suivant la réglementation définie par le document d'urbanisme en vigueur dans chacune des communes adhérentes.

En 2017, le service a instruit 33 permis de construire (PC), mais également 65 déclarations préalables (DP), 74 Certificats d'urbanisme d'informations (Cua) et 29 Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub).

✓ **Projet 2018 : PLUi-H**

Depuis 2017, un document d'urbanisme unique est en cours d'élaboration pour les 24 communes membres de la 3CBO. Ce nouveau PLUi intègrera une prise en compte plus importante de l'Habitat, d'où son appellation de PLUi-H. Il devrait être effectif à l'horizon 2020 et uniformisera donc le régime applicable sur l'ensemble du territoire. Vous serez informés et conviés tout au long de la procédure à participer en tant qu'habitant du territoire à l'élaboration de ce nouvel outil. Le planning défini : 1. Lancement de la démarche : Fin 2017 / 2. Elaboration du diagnostic : Mai 2018 / 3. Projet d'Aménagement et de Développement Durable et Orientations d'Aménagement et de Programmation : Novembre 2018 / 4. Zonage et règlement : Mai 2019 / 5. Arrêté du projet : Février-mars 2020.

TALVARD Dominique
Vice-Président « Urbanisme et Habitat »
Maire de Douchy-Montcorbon



Urbanisme et Habitat : Anthony Mauvé

Pôle technique :
505 chemin des Comtois
45220 Chuelles
02 38 95 27 65
www.3cbo.fr



Bâtiments, voirie, travaux

Bâtiments / voirie

Le service Bâtiments / voirie, composé de 7 agents, est amené à effectuer les missions suivantes :

- Programmer les interventions sur la voirie et les différents bâtiments intercommunaux ;
- Entretien des différents bâtiments ;
- Entretien des zones d'espaces verts (vérification du matériel, réparations, tonte, etc.) ;
- Régler les différents problèmes techniques de l'EPCI ;
- Suivre les chantiers en cours ;
- Accueillir du public dans les trois gymnases de Triguères, Courtenay et Château-Renard.

La 3CBO entretient les bâtiments suivants :

- Siège social à Château-Renard ;
- Pôle technique à Chuelles ;
- Piscines à Château-Renard et à Courtenay ;
- Gymnases à Château-Renard, Courtenay et Triguères ;
- Centre de loisirs à Courtenay ;
- Multi-accueils à Château-Renard et Courtenay ;
- Micro-crèches de Douchy-Montcorbon et La Selle-sur-le-Bied ;
- Relais d'Assistants Maternels à Château-Renard ;
- Cinéma Vox à Château-Renard ;
- Maison de Santé Pluridisciplinaire à St-Germain-des-Prés ;
- Locaux techniques à Courtenay.

✓ Actions réalisées en 2017

- Travaux sur la voirie communautaire ;
- Construction de la Maison de santé Pluridisciplinaire à St-Germain-des-Prés ;
- Construction et ouverture de la piscine de Château-Renard ;
- Réhabilitation de la piscine de Courtenay.

✓ Projets pour 2018

- Travaux sur la voirie communautaire ;
- Reprise de la gestion de la MARPA d'Ervauville ;
- Fin des travaux de la MSP de St-Germain-des-Prés ;
- Travaux d'aménagement de la piscine de Courtenay.

Equipements aquatiques

Les équipements aquatiques sont rattachés au service Bâtiments/voirie. L'équipe se compose d'un directeur, de 3 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) et de 3 hôtesses d'accueil. Lors de la saison estivale, un renfort d'un MNS, de 2 nageurs sauveteurs et de 2 hôtesses d'accueil est prévu.

Les objectifs du service sont de :

- Favoriser l'apprentissage de la natation au plus grand nombre et ainsi sécuriser les baignades dans les milieux aquatiques naturels ;
- Proposer des activités sportives dans le cadre de la santé publique, de 6 mois à 90 ans ;
- Proposer des offres de loisirs sur le territoire : l'été à Courtenay avec la piscine découverte et ses jeux aquatiques, et le reste de l'année à Château-Renard avec sa piscine couverte et ses activités enfants et adultes.

✓ Actions réalisées en 2017 à Courtenay

- Travaux effectués durant l'année scolaire 2016/2017 : la piscine découverte de Courtenay s'étant fait une nouvelle jeunesse a pu ouvrir ses 2 bassins (grand bain : 25 m x 12,5 m, profondeur 1 m 50 à 1 m 80 et petit bain : 12,5 m x 10 m, profondeur de 0 cm à 1 m 20) entre le 01/07/2017 et le 31/08/2017 ;
- Nouveautés : réfection des vestiaires, installation de bassins en inox, nouveau traitement d'eau, réfection des plages et carrelage, mise aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, agrémenté d'un nouveau pentagliss 3 pistes et d'une aire de jeux « splashpad » pour les plus petits ; le tout participant au confort et à la sécurité des usagers ;
- Piscine ouverte 7/7jours de 10h30 à 19h00 ;
- 6000 entrées enregistrées sur la saison estivale 2017, un record malgré une météo capricieuse.

✓ Projets pour 2018 à Courtenay

- Mettre en commun des contrôles d'accès des deux piscines : même carte et même tarif pour les deux équipements ;
- Mettre en place une nouvelle clôture autour des bassins pour améliorer encore la sécurité des usagers ;
- Ravèlement de façade principale du bâtiment accueil piscine.

✓ Actions réalisées en 2017 à Château-Renard

- Travaux effectués durant 18 mois : la piscine couverte de Château-Renard a ouvert son bassin (25 m x 10 m et d'une profondeur d'1 m 20 à 1 m 80) aux écoles du secteur à partir du 18/09/17 et au grand public le 02/10/17 ;
- Le public s'est approprié ce nouvel équipement puisqu'environ 3800 entrées payantes ont été enregistrées jusqu'au 31/12 et 3000 entrées scolaires ont été enregistrées en décembre. Une vingtaine de classes du CP à la 3^{ème} ont fréquenté l'établissement au 1^{er} trimestre 2017 (septembre à décembre) ;
- Les activités proposées vont du bébé nageur (âgé de 6 mois) au club ado (17 ans) et concernent 300 passages sur cette période ;
- En période scolaire la piscine est ouverte 7/7jours et propose des activités à raison de 20 heures d'ouverture au grand public, 20 heures d'ouverture aux écoles, 8 heures d'activités enfants ;
- En période de vacances scolaires la piscine est ouverte 6 /7 jours et propose 36 heures d'ouverture au public ;
- Les recettes pour ce premier trimestre d'activité s'élèvent à 30 000 euros (hors recettes générées par les écoles).

✓ Projets pour 2018 à Château-Renard

- Ouvrir 8 créneaux d'activités adultes effectifs au 07 janvier 2018 : aquagym, aquagym sénior, aquaphobie, perfectionnement adulte, etc. ;
- Redéfinir l'organisation générale de manière optimale et durable en fonction du retour à la semaine de 4 jours dans les écoles ;
- Pérenniser les activités adultes et enfants ;
- Proposer un fonctionnement adapté et pérenne sur les deux piscines pour la saison 2018.

DUFAY Daniel

Vice-Président « Bâtiment, Voirie, Travaux »
Conseiller municipal de Courtenay



Bâtiments, voirie, travaux : Alain Labrousse

Pôle technique :
505 chemin des Comtois
45220 Chuelles
02 38 95 27 65
www.3cbo.fr

CONTACTEZ-NOUS

3CBO - Pôle administratif

569 route de Châtillon-Coligny
45220 Château-Renard
02 38 95 25 15
accueil@3cbo.fr

~

3CBO - Pôle technique

505 chemin des Comtois
45220 Chuelles
02 38 95 27 65
secretariat.st@3cbo.fr

www.3cbo.fr